

**9. CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE À LA RÉPRESSION DE LA TRAITE
DES BLANCHES, SIGNÉE À PARIS LE 4 MAI 1910, ET AMENDÉE PAR LE
PROTOCOLE SIGNÉ À LAKE SUCCESS (NEW YORK), LE 4 MAI 1949**

Lake Success (New York), 4 mai 1949

ENTRÉE EN VIGUEUR: 14 août 1951, date à laquelle les amendements, contenus dans l'annexe au Protocole du 4 mai 1949, sont entrés en vigueur conformément au paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole.

ENREGISTREMENT: 14 août 1951, No 1358.

ÉTAT: Parties: 53.

TEXTE: Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 98, p. 101.

Note: La Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, conclue à Lake Success (New York) le 21 mars 1950, consolide les Protocoles, Conventions et Accords qui figurent au présent chapitre sous les nos 1 à 10. En outre, les dispositions de la Convention du 21 mars 1950 remplacent, entre les Parties, les dispositions des instruments mentionnées et annuleront ces instruments quand toutes les Parties seront devenues Parties à la Convention du 21 mars 1950, conformément à son article 28.

<i>Participant¹</i>	<i>Signature définitive du Protocole, Acceptation du Protocole, Succession à la Convention et au Protocole</i>	<i>Adhésion à la Convention telle qu'amendée par le Protocole(a), Succession à la Convention telle qu'amendée par le Protocole(d)</i>	<i>Participant¹</i>	<i>Signature définitive du Protocole, Acceptation du Protocole, Succession à la Convention et au Protocole</i>	<i>Adhésion à la Convention telle qu'amendée par le Protocole(a), Succession à la Convention telle qu'amendée par le Protocole(d)</i>
Afrique du Sud.....	14 août 1951		islamique d').....		
Algérie		31 oct 1963 a	Iraq.....	1 juin 1949	
Allemagne ²	29 mai 1973		Irlande.....	19 juil 1961	
Australie.....	8 déc 1949		Italie	13 nov 1952	
Autriche	7 juin 1950		Jamaïque		17 mars 1965 d
Bahamas.....	10 juin 1976		Luxembourg.....	14 mars 1955	
Belgique.....	13 oct 1952		Madagascar.....		9 oct 1963 d
Bénin.....		4 avr 1962 d	Malawi.....		10 juin 1965 a
Cameroun.....		3 nov 1961 d	Mali.....		2 févr 1973 d
Canada	4 mai 1949		Malte.....		24 mars 1967 d
Chypre		16 mai 1963 d	Maroc.....		7 nov 1956 d
Congo.....		15 oct 1962 d	Maurice.....		18 juil 1969 d
Côte d'Ivoire		8 déc 1961 d	Mexique.....		21 févr 1956 a
Cuba.....	4 août 1965		Monténégro ³		23 oct 2006 d
Danemark.....	1 mars 1950		Niger		25 août 1961 d
Égypte.....	16 sept 1949		Norvège	4 mai 1949	
Fidji.....	12 juin 1972		Pakistan.....	16 juin 1952	
Finlande	31 oct 1949		Pays-Bas	26 sept 1950	
France	5 mai 1949		République centrafricaine		4 sept 1962 d
Ghana.....		7 avr 1958 d	République tchèque ⁴	30 déc 1993	
Inde	28 déc 1949		République-Unie de		18 mars 1963 a
Iran (République	30 déc 1959				

<i>Participant¹</i>	<i>Signature définitive du Protocole, Acceptation du Protocole, Succession à la Convention et au Protocole</i>	<i>Adhésion à la Convention telle qu'amendée par le Protocole(a), Succession à la Convention telle qu'amendée par le Protocole(d)</i>	<i>Participant¹</i>	<i>Signature définitive du Protocole, Acceptation du Protocole, Succession à la Convention et au Protocole</i>	<i>Adhésion à la Convention telle qu'amendée par le Protocole(a), Succession à la Convention telle qu'amendée par le Protocole(d)</i>
Tanzanie.....			Slovaquie ⁴	28 mai 1993	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ⁵	4 mai 1949		Sri Lanka.....	14 juil 1949	
Sénégal.....		2 mai 1963 d	Suède.....	25 févr 1952	
Serbie ⁶		12 mars 2001 d	Suisse.....	23 sept 1949	
Sierra Leone.....		13 mars 1962 d	Trinité-et-Tobago.....		11 avr 1966 d
Singapour.....		7 juin 1966 d	Turquie.....	13 sept 1950	
			Zambie.....		26 mars 1973 d

Déclarations et Réserves

[Voir texte des déclarations et réserves formulées à l'égard de la Convention non amendée (chapitre VII.10) et du Protocole d'amendement du 4 mai 1949 (chapitre VII.6).]

Notes:

¹ Voir note concernant les signatures, ratifications, adhésions, etc., au nom de la Chine (note 1 sous "Chine" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.).

² Une notification de réapplication de la Convention du 4 mai 1910 a été reçue le 16 juillet 1974 du Gouvernement de la République démocratique allemande. Un instrument d'acceptation du Protocole d'amendement du 4 mai 1949 ayant été déposé le même jour auprès du Secrétaire général au nom du Gouvernement de la République démocratique allemande, ce dernier applique depuis le 16 juillet 1974 la Convention telle qu'amendée. Voir aussi note 2 sous "Allemagne" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

³ Voir note 1 sous "Monténégro" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires de ce volume.

⁴ La Tchécoslovaquie, en vertu de son acceptation du Protocole de 4 mai 1949 portant amendement à la Convention de 1910, est devenue à la date de cette signature, participant à la Convention. Voir aussi note 1 sous "République tchèque" et "Slovaquie" dans la partie "Informations de nature historique", qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

⁵ Les 6 et 10 juin 1997, respectivement, le Secrétaire général a reçu des Gouvernements britannique et chinois des communications eu égard au statut de Hong Kong (voir note 2 sous "Chine" et note 1 sous "Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent

volume.). En reprenant l'exercice de sa souveraineté sur Hong Kong, le Gouvernement chinois a notifié au Secrétaire général que la Convention s'appliquera également à la Région administrative spéciale de Hong Kong.

⁶ L'ex-Yougoslavie avait signé et accepté le Protocole les 4 mai 1949 et 26 avril 1951, respectivement. Voir aussi note 1 sous "Bosnie-Herzégovine", "Croatie", "Ex-République yougoslave de Macédoine", "ex-Yougoslavie", "Slovénie" et "Yougoslavie" dans la partie "Informations de nature historique", qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

